



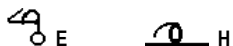
## PRECISIONS JUGEMENT CODE 2009

### Recyclage juges IV FFG Septembre 2009 + précisions suite aux CM de Mie. Annule et remplace les précisions de juillet – Août 2009

#### La D1 :

1. Pour toutes les difficultés avec flexion du tronc en arrière, il doit y avoir une action prédominante du buste en arrière mais le contact n'est pas nécessaire.

Exemples :



2. Pour toutes les difficultés avec boucle, il est obligatoire que la boucle soit fermée et toucher la tête.

Exemples :



#### Les Pivots :

3. Lors de la réalisation d'un pivot mixte ou d'un pivot avec changement de forme, si la gymnaste pose le talon, toute la difficulté est annulée.

4. Les pivots mixtes : la première rotation doit être de façon visible de 360° sinon toute la combinaison est annulée. En revanche si le deuxième pivot n'a pas complètement 360° dans la forme on garde la valeur du premier pivot ;



Il ne faut pas d'interruption entre les deux

5. Un même pivot peut être utilisé deux fois ; une fois en isolé, une fois en combinaison, ou deux fois en combinaison pivot avec changement de forme. Donc :



même forme, ne peut être répété

#### Les Souplesses :

6. Tour illusion : s'il est annoncé comme difficulté en D1, et seulement dans ce cas, on peut demander en D2 souplesse et rotation.

7. Pour les éléments souplesse avec rotation du corps : + 0,20 à chaque rotation : tour illusion un tour 0.1 ; deux tour 0.3 etc. ; même chose pour le penché avant.

D'une façon globale idem pour les souplesses avec rotation ; la difficulté est accordée en rapport avec le nombre de rotation ; sauf cette diff. N°26

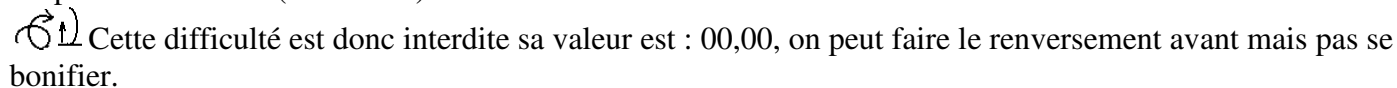
26. « Tour plongé » en arrière avec circumduction de la jambe dans différentes directions, sans flexion complète du tronc

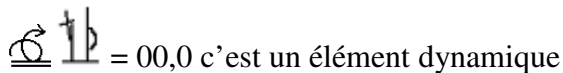
Un		2 successifs	3 successifs			

8. Lors de la réalisation de la difficulté de souplesse N°17 F la jambe libre peut être fléchie mais seulement de 20° et pas plus. C'est le même cas pour les sauts enjambés, il y a une tolérance de 20° si on fléchit la jambe.

9. Pour les difficultés de souplesse avec renversement, le renversement fait bien partie de la difficulté et de ce fait on ne peut pas décompter 0,2 s'il est mal réalisé, on enlève toute la valeur de la difficulté.

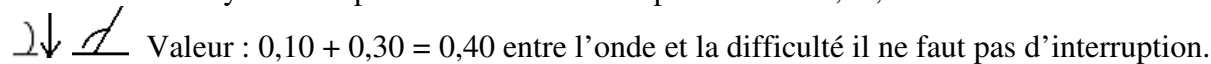
10. Le renversement ne peut être ajouté qu'aux difficultés qui ont une position statique (déjà prévu dans le code). Donc on ne peut pas l'ajouter pour le relever sur les coups de pieds (ou les souplesses d'onde P.70) ni les souplesses fouettées (P 63 et 64).

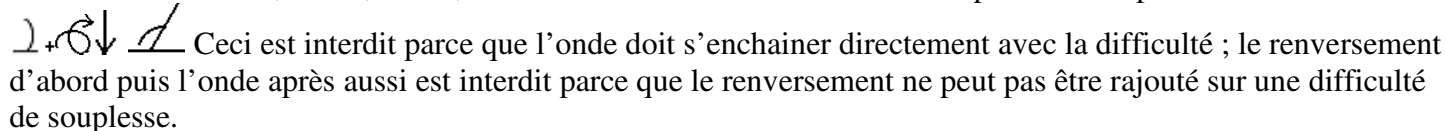
 Cette difficulté est donc interdite sa valeur est : 00,00, on peut faire le renversement avant mais pas se bonifier.

 = 00,0 c'est un élément dynamique

En conclusion on ne peut jamais ajouter un renversement sur une difficulté de souplesse

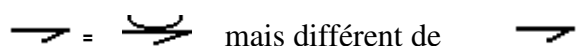
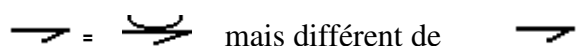
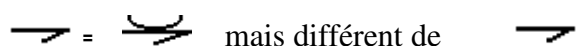
11. Toutes les difficultés de souplesse qui ne sont pas précédées d'un renversement peuvent être précédées d'une onde. S'il y a interruption entre les deux on peut enlever 0,10, valeur de l'onde.

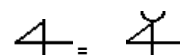
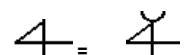
 Valeur : 0,10 + 0,30 = 0,40 entre l'onde et la difficulté il ne faut pas d'interruption.

 Ceci est interdit parce que l'onde doit s'enchaîner directement avec la difficulté ; le renversement d'abord puis l'onde après aussi est interdit parce que le renversement ne peut pas être rajouté sur une difficulté de souplesse.

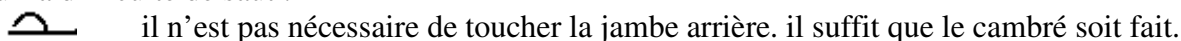
### Les Sauts :

12. Le nombre de rotation ou le type de rotation ne change pas la difficulté.

 =  mais différent de 

 = 

13. Pour la difficulté de saut :

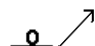
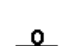
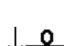
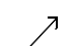
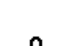
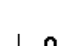
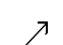
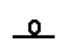
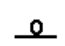
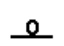

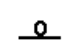
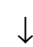
 il n'est pas nécessaire de toucher la jambe arrière. il suffit que le cambré soit fait.

14. Par rapport aux critères de série et répétitions, il n'est autorisé qu'à la corde une répétition de sauts identiques avec passage à travers (= série), et pour le passage à travers au cerceau ; pour tous les autres cas il faut où changer la manipulation avec saut identique, ou changer le saut avec manipulation identique.

Exemple :

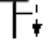
   ok à la corde et cerceau

15. Voici quelques exemples de sauts en série et la validité des maitrises

			
ok	ok	ok	
			
	non	ok	
			
	non	non	non
			
ok	non		

Mais attention il est possible de récupérer à la fin du saut.

## Les Equilibres :

16.  Il ne faut pas poser le talon sur la descente.

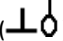



sur ces équilibres il faut fixer la position de départ, on peut aller vite mais il faut fixer.


17. Sur les tours lents, on doit commencer sur une position qui doit être fixée. On ne peut pas faire de sursauts.


## La D2 :

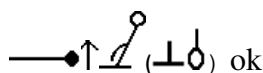
1. Les PR : les 3 PR demandées (code FIG) doivent être présentées, même si elles ne sont pas validées à cause d'une chute ou d'une réalisation incorrecte, il n'y aura pas la pénalité de 0,20 pour PR manquante.
2. Lors d'une PR si le lancer est réalisé sur élément de rotation (souplesse ou roulade...), cet élément de rotation ne fait pas partie de la PR, mais on peut demander de la maîtrise sur cet élément de rotation. Sur les rattrapés des PR on ne peut pas demander la rotation du corps qui fait partie de la PR.
3. Le tour Illusion AV peut être utilisé plusieurs fois dans un enchaînement pour des maîtrises, des PR ou des éléments de renversement dans les souplesses; cet élément est alors considéré comme un élément de rotation et non de souplesse ; on ne cumule pas rotation et souplesse pour la D2 (sauf s'il est annoncé en D1, une seule fois). Lorsque le tour illusion a une valeur supérieure à 0,1 on peut mettre les deux symboles.

4. Le critère rotation pour les souplesses ne peut être appliqué qu'à trois difficultés : ()

- le tour illusion 

- le pivot souplesse penché en avant 

- l'extension arrière en rotation. 



5. Sur les difficultés où le changement de niveau est inclus, on ne peut pas demander le changement de niveau.
6. Lorsqu'une gymnaste réalise un enjambé roulade au début d'une PR, elle peut demander le changement de niveau (corps en vol, puis au sol), seulement si elle réalise l'enjambé roulade après le lancer. Si elle lance sur l'enjambé, elle ne peut pas le demander.
7. Lorsqu'un élément précrobatique est utilisé en dehors d'une PR, il peut être demandé en élément de rotation sur une maîtrise, y compris les roulades.
8. Les difficultés de souplesse avec rotation du corps au sol sont considérées comme des éléments de souplesse pour la D2 et non de rotation.
9. Les difficultés de pivot en grand écart sont considérées comme des éléments de rotation du corps et non de souplesse ; sauf pour le pivot souplesse vers l'AV N° 40 où l'on peut cumuler pivot et souplesse.
10. Les difficultés de souplesse au sol qui se réalisent obligatoirement au sol ne peuvent pas être demandées au sol en D2 ni en rotation du corps pour celles qui incluent une rotation du corps.  
D'une manière générale le critère sol ne peut être demandé pour les difficultés dont le sol est propre à la difficulté.

11. Le renversement, avant une difficulté de souplesse, ne peut pas être demandé en rotation du corps pour la D2. Exemple : la Souplesse avant comme difficulté ne peut pas être demandée en rotation du corps, il s'agit seulement d'une souplesse.
12. Les sauts avec rotation du corps en l'air, type manège, biche, cosaque tournant (à partir de 180° en l'air) peuvent être demandés en élément de saut et de rotation pour la D2. ( $\wedge \circ$ )
13. Par contre la volte, avec ce saut la manipulation suivante  $\blacklozenge \leftarrow (\wedge)$  la rotation ne peut pas être bonifiée car le saut n'a de valeur que par sa rotation, il n'existe pas sans rotation.
14. On ne peut pas se bonifier de la rotation sur une difficulté qui est une rotation sur le ventre.
15. On peut demander 2 bases devant la parenthèse de la D2 : double base = 0,1, triple base = 0,20.
16. Sur ce saut puis équilibre on peut soit avoir deux manipulations : une sur le saut une sur l'équilibre  $\text{spirale} \rightarrow (\wedge) \circ (\text{T})$  La gymnaste fait spirales sur le saut et grand cercle sur l'équilibre... soit elle fait une seule manipulation  $\circ (\text{T})$ .
17. Lorsqu'une difficulté comprend 2 formes différentes et que l'on demande plusieurs critères de maîtrise sur cette difficulté, on peut demander deux groupes corporels différents (exemple le pivot cosaque qui se termine en équilibre cosaque) avec un critère demandé pour chaque groupe corporel. Mais s'il s'agit de la même manipulation on ne peut pas la compter deux fois, on met par exemple : spirale (pivot, équilibre).  $\text{spirale} \rightarrow (\circ \text{T})$
18. Les acrobaties types souplesse ou roues ne sont pas considérées comme étant au sol, seulement la roue sur les coudes ou la souplesse sur les coudes. En dehors des PR ces acrobaties peuvent être bonifiées en rotation du corps en D2.
19. La manipulation sans les mains n'est pas valable pour les Roulers qui débudent par la main, mais valable si le rouler est démarré par le pied ou une autre partie du corps.
20. Pour les transmissions sous la jambe pendant un saut, ce n'est pas valable pour la transmission sous la jambe pendant une rotation sans saut.  $\rightarrow \times$  obligatoirement sur saut.
21. La transmission hors du champ visuel  $\times$  doit être réalisée obligatoirement en rotation de l'engin pour la corde et le cerceau, et en spirale au ruban.
22. Le symbole de la série comprend un changement de direction ou de niveau, donc on ne peut pas le redemander, sauf dans le cas de la série de moulinés et de la série de sautillés (2 ou 3 sautillés identiques).
23. Le symbole  $\updownarrow$  indique aussi bien un changement de direction ou de niveau de la gymnaste ou de l'engin.
24. Pour les petits et moyens lancers  $\leftrightarrow$ , l'écriture se fait avec deux parenthèses, une parenthèse avec les critères du lancer et une pour le rattraper. Il faut comptabiliser indépendamment le lancer et le rattraper. Lorsqu'une gymnaste réalise deux critères au lancer et un au rattraper, ce critère ne s'additionne pas au lancer. S'il y a deux critères au lancer il faut deux critères au rattraper. Chacun indépendamment vaut 0,1. Lorsqu'il y a un critère au lancer et un au rattraper cela s'additionne.

Exemples d'écriture symbolique :

$$\longleftrightarrow (\text{X} \wedge) 0,1$$

$$\longleftrightarrow (\text{O} \neq) (\text{=}) = 0,1 \text{ et non } 0,2$$

$$\longleftrightarrow (\text{X} \wedge) (\text{=}) = 0,1 \text{ et non } 0,2$$

$$\longleftrightarrow (\text{X} \neq \wedge) (\text{=} \neq) \text{ total : } 0,2 + 0,1 = 0,3$$

### Corde :

24. 2 sauts identiques successifs peuvent être répétés avec la même manipulation uniquement à la corde et cerceau :

$$\leftarrow \ominus \quad \leftarrow \ominus \quad \leftarrow \ominus : \text{s'écrit } (\wedge \mathbf{3} \uparrow) = 0,2$$

$$2 \text{ sauts avec passage en AR : } \text{---} \ominus \text{---} \ominus : \text{s'écrit } \ominus (\wedge \mathbf{3} \uparrow \text{---} \uparrow) = 0,30$$

$$\text{---} \bullet (\wedge)$$



$$\text{---} \bullet (\wedge)$$



il s'agit de la même manipulation mais pas la même difficulté donc c'est ok, on peut répéter.

25. A la corde, pour un manège à travers la corde on ne peut pas demander le sens AR ; que ce soit vers l'avant ou vers l'arrière c'est la même chose.

Seul les sauts avec 2 critères dans l'espace (saut et rotation) peuvent être multipliés.

Exemples :

$$3 \text{ sauts manèges vers l'arrière : } (\wedge \text{O}) \times 3 + \mathbf{3} \uparrow = 0,7$$

$$2 \text{ sauts manèges vers l'avant : } \ominus (\wedge \text{O}) \times 3 + \mathbf{3} \uparrow = 0,5$$

$$\ominus \curvearrowright (\wedge \mathbf{3} \uparrow \text{O}) \text{---} \mathbf{3} \text{ le premier il s'agit d'un double et les deux autres un échapper}$$

26. Un seul sautillé dans la corde doit être annoncé avec les deux symboles  $\ominus \checkmark$ , devant la parenthèse.

27. Exemple : un sautillé croisé ou un sautillé AR s'écrit :  $\ominus \checkmark (\text{---} \uparrow) = 0,10$

### Cerceau :

28. Sur cette difficulté, comme toutes les difficultés qui sont longues, on peut faire deux manipulations et demander deux bases : on peut demander : toupie avec la main pour la première partie et rotation sur la 2<sup>ème</sup>.  $\text{O} \text{O} (\perp) = 0,2$

29. Au cerceau le lancer en rotation autour de son axe vertical, type lancer en toupie s'écrit de la manière suivante : ()

30. Pour valider la base des rotations au cerceau une seule rotation suffit, avec ou sans les mains, mais aucune série ne peut être demandée.

### Ballon

31. Il faut minimum 3 rebonds pour valider une série de rebonds ; avec un critère de changement (rythme) ou d'amplitude. Une série de rebonds avec changement de rythme, niveau s'écrit :  $\checkmark (\perp \mathbf{3} \uparrow)$


$$\text{Une série de rebonds au sol : } \checkmark (\mathbf{3} \uparrow \text{=}) = 0,2$$

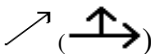
S'il s'agit d'un seul rebond il doit être au dessus des genoux pour être validé en rebond.

32. Le ballon sur la main au dessus de la tête bras tendu, est considéré comme équilibre instable mais il faut une rotation, par exemple un pivot.
33. Lors d'un rattraper de ballon à deux mains, la valeur de l'élément de maîtrise diminue de 0,10  
 Dans le cas d'un rattraper à deux mains sur une PR, la PR est annulée, sauf pour la vie fédérale (- 0,10).

### Ruban :


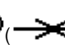
34. En ce qui concerne la série de spirale sur un pivot il faut qu'il y ait un changement de plan, de spirale serpentin spirale, sinon on ne peut pas annoncer une série sur pivot où la manipulation ne change pas.



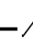
35.  au ruban vaut 0,10


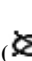
36. Le boomerang, qu'il soit en l'air ou au sol s'écrit de la manière suivante : : 



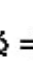
37. Quelques exemples d'écriture symbolique :

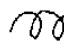

Lancer en souplesse avant sans les mains:  (    )

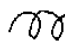


 (  ) oui

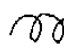

 (   ) non

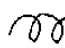


 (  ) oui



 (   ) non



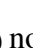
 (  ) oui

 (   ) non

 (  ) un équilibre au sol

 (   ) non

 (  ) tour illusion simple

 (   ) non

### L'A :

1. Tous les éléments acrobatiques utilisés pour les PR, et seulement dans cette condition, peuvent être répétés au maximum 2 fois dans l'enchaînement (une fois isolée et une fois en série). En dehors de la PR, l'élément acrobatique déjà utilisé pour le risque suit la norme générale prévue dans l'artistique : exemple : 1 roulade et une série de 2 roulades pendant une PR + 1 roulade ou 1 série de roulades pendant l'exercice pour de la maîtrise.
2. L'élément enjambé roulade est un élément à part (appelé saut plongé), non comptabilisé comme une roulade, ni comme difficulté de saut (sauf si la gymnaste le demande en D1).